

C.R., Samson (Alb.), non reçu; E. H. Logan, Driftpile (Alb.), non reçu; E. H. Logan, Beaver, Horse-Lake (Alb.), non reçu; L. Trelenberg, Peepeekeesis (Sask.), reçu; L. Trelenberg, Okanese (Sask.), reçu; J. Glass, Carry-the-Keetle (Sask.), reçu; J. Glass, Muscowpetung (Sask.), reçu; J. Glass, Pasqua (Sask.), reçu; H. J. Fraser, Mistawasis (Sask.), reçu; H. J. Fraser, Beardy's and Okemasis (Sask.), reçu; Alex. W. Prodiuk, Muskeg-Lake (Sask.), non reçu; Alex. W. Prodiuk, One-Arrow's (Sask.), non reçu; Alex. W. Prodiuk, James-Smith (Sask.), non reçu; Harvey J. Bell, Red-Pheasant (Sask.), reçu; Harvey J. Bell, Saulteaux (Sask.), reçu; Harvey J. Bell, Poundmaker (Sask.), reçu; C. D. C. Blackburn, C.R., Thunderchild (Sask.), non reçu; A. M. Kindred, Kinistino (Sask.), non reçu; A. M. Kindred, Poorman (Sask.), non reçu; A. M. Kindred, Gordon (Sask.), non reçu; C. B. McGregor, Key (Sask.), reçu; E. G. Porter, C.R., Long-Plain (Man.), reçu; James F. Anderson, Fairford (Man.), reçu; W. P. Telford, fils, Chippewas de Nawash (Ont.), reçu; A. S. Pettapiece, Nipissing (Ont.), reçu.

4. Les commissaires ont été nommés sous le régime de la partie II de la loi sur les enquêtes. Ils avaient pour mission d'enquêter puis de présenter un rapport au registraire. Lorsqu'il y a appel, le registraire doit prendre une décision, en conformité du paragraphe (2) de l'article 9 de la loi sur les Indiens.

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LOCAUX DU MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL, AU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Montgomery:

1. Depuis le 1^{er} janvier 1950, combien de locaux a-t-on érigés pour le ministère du Revenu national et (ou) ses employés aux endroits suivants, situés sur la frontière de l'État du Maine et du Nouveau-Brunswick à: a) Union-Corner, b) Woodstock-Road, c) Belleville, d) Bloomfield, e) River de Chute, f) Mare-Hill-Road, g) Beaconfield, h) Andover, i) Four-Falls, j) Grand-Falls, k) Hamlin, l) Fosterville?

2. Combien de ces bâtiments étaient destinés à servir a) de logements (avec indication du nombre de pièces), b) de garages, simples ou doubles, c) de bureaux, d) de terminus?

3. Quel était le genre de construction de chaque bâtiment?

4. Quel a été le coût global de chaque bâtiment, y compris l'ameublement, les installations de chauffage, l'aménagement extérieur, les terrains et clôtures?

5. Certains de ces bâtiments sont-ils actuellement occupés? Dans le cas de l'affirmative, quel en est le nombre?

6. Est-on à construire quelque bâtiment à l'un ou l'autre de ces endroits?

7. Dans le cas de l'affirmative, quelle en est la nature et quelle somme a-t-on dépensée à l'égard de chacun jusqu'à ce jour?

[L'hon. M. Pickersgill.]

DEMANDES DE DOCUMENTS

DÉRAILLEMENT SURVENU À AVOLA (C.-B.)

M. Hahn:

Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le ministère des Transports, la Commission des chemins de fer et (ou) d'autres personnes, au sujet de M. A. G. Webster, chef de train, relativement au déraillement survenu sur la voie des Chemins de fer nationaux du Canada, à Avola (Colombie-Britannique), le 28 mai 1942.

—Monsieur l'Orateur, j'ai reçu ce renseignement d'une autre façon. Avec la permission de la Chambre, j'aimerais retirer la motion.

M. l'Orateur: Le député est-il autorisé à retirer la motion?

Des voix: D'accord.

LOI SUR L'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES—MANITOBA

M. Dinsdale:

Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés depuis le 1^{er} janvier 1950 jusqu'à ce jour entre le ministère fédéral de l'Agriculture et le gouvernement provincial du Manitoba et d'autres groupements et particuliers de cette province, relativement à l'application de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies au Manitoba.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Le très hon. M. Gardiner: Sous réserve des privilèges d'usage.

M. l'Orateur: La motion est adoptée avec les réserves apportées par le ministre de l'Agriculture.

HÔTEL REINE ÉLIZABETH, À MONTRÉAL

M. Diefenbaker:

Copie de toutes lettres et communications adressées depuis le 1^{er} août 1954 par le ministre, le sous-ministre ou tout fonctionnaire du ministère des Transports, aux Chemins de fer nationaux du Canada, ou à l'un ou l'autre de leurs fonctionnaires ou dirigeants, relativement au bail passé avec la *Hilton Hotels Corporation* au sujet de l'hôtel Reine Elizabeth, à Montréal, ou au projet d'accord concernant la location ou la direction dudit hôtel.

L'hon. M. Marler: Monsieur l'Orateur, le lundi 7 février, la Chambre a examiné une motion présentée par l'honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) portant production de la correspondance échangée entre le ministère des Transports et le National-Canadien touchant la prétendue location de l'hôtel Reine Elizabeth. J'ai dit qu'il s'agissait là de l'administration interne du chemin de fer et que la motion ne devait pas être acceptée par la Chambre. Elle a été rayée du *Feuilleton*.

La motion de l'honorable député dont nous sommes actuellement saisis, bien que conçue en termes différents dans une certaine me-